



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fruits et légumes

Question écrite n° 13360

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'impérieuse nécessité de maintenir et de développer des mesures d'incitation fortes en faveur de la production de raisin de table en Vaucluse. En effet, alors que cette production permet de conserver une activité économique dynamique, les surfaces cultivées en raisin de table ont diminué de manière importante au cours des quinze dernières années. Une observation de l'évolution des surfaces cultivées en raisin de table permet d'observer que l'octroi d'aides à la rénovation du verger s'accompagne fort logiquement d'une recrudescence des plantations, et qu'inversement, une diminution de ces aides se traduit par des arrachages. Pour la campagne 2001/2002, la surface de verger rénovée a été de 47,37 hectares pour le Sud-Est de la France, soit un taux de rénovation du verger de 2 %, alors que l'objectif de renouvellement est de 5 %, c'est-à-dire 120 hectares. Il apparaît donc essentiel que les aides à la rénovation des vergers soient maintenues, assouplies et renforcées, afin de permettre l'indispensable renouvellement de plantations parfois vieillissantes. Aussi, compte tenu de l'enjeu économique que constitue ce dossier pour de nombreuses exploitations du Sud-Est victimes de la crise de la filière des fruits et légumes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et moyens précis qu'il entend mettre en oeuvre en faveur de la rénovation des surfaces cultivées en raisin de table.

### Texte de la réponse

Dans le contexte budgétaire que connaît aujourd'hui l'action publique, la construction du budget 2003 de l'ONIFLHOR s'est faite dans le souci de respecter les engagements contractés précédemment par l'État, ainsi que de préserver l'application des mesures jugées prioritaires pour l'ensemble de la filière fruits et légumes. Il n'a pas été possible de préserver toutes les actions, comme celle relative à la rénovation des vergers, pour laquelle d'autres relais sont envisagés. Cette mesure peut en effet bien souvent être relayée par les aides des collectivités territoriales. Lors des travaux sur la refonte des règlements d'application de l'Organisation commune de marché (OCM) fruits et légumes, la France a par ailleurs obtenu un assouplissement des conditions applicables aux investissements individuels, qui devrait permettre aux organisations de producteurs d'inscrire la rénovation du verger dans les programmes opérationnels. De plus, un travail est en cours pour explorer toutes les autres voies alternatives, qu'elles relèvent de dispositifs nationaux ou communautaires, y compris celles du deuxième pilier de la politique agricole commune. Pour l'année 2003, toutefois, devant les difficultés générées par la suspension de la mesure rénovation sur le budget de l'office et considérant le caractère structurant de cette mesure, la ligne correspondante a été abondée de 1,5 million d'euros. Pour l'année 2004, l'ONIFLHOR bénéficie d'une dotation budgétaire pratiquement stabilisée, ce qui, compte tenu des efforts consentis par les autres offices, témoigne de l'effort important consenti dans ce secteur de production. Par ailleurs, le Gouvernement a demandé à la Commission européenne d'inscrire cette mesure dans le plan de développement rural national (PDRN), ce qui permettra, si cette évolution est acceptée, d'abonder les ressources disponibles pour cette mesure importante.

## Données clés

**Auteur** : [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription** : Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 13360

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 mars 2003, page 1521

**Réponse publiée le** : 13 avril 2004, page 2933